



Objet : Mini CLIS

Date : 19 octobre 2011

Lieu : Salle de réunion – Pole multifilière d'Entraigues sur la Sorgue

Destinataires

Présents

Absents

Copie pour information

Voir fiche de présence ci jointe

Remarques particulières

Pièces jointes

Fiche de présence
Diaporama

Prochaine réunion

Date

Heure

Lieu

F TOUDIC

26 10 2011

Etabli par

Date

Visa

Vérifié/Approuvé par

Date

Visa

	Resp pour action	Délai
<p>F TOUDIC informe en préambule de la réunion que les questions soumises par St Saturnin Environnement par l'intermédiaire de Monsieur Gleize seront reprises au fur et à mesure de la présentation</p>		
<p>1. Bilan 1^{er} Semestre</p> <p>En complément des informations contenues dans le diaporama, F TOUDIC précise les tonnages autorisés au titre de l'année 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation de stockage de déchets non dangereux : 110 000 t ▪ Centre de tri : 30 000 t ▪ Plate-forme de valorisation des inertes : 25 000 t ▪ Plate-forme de compostage de déchets verts : 10 000 t ▪ Unité de valorisation de boues : 10 000 t ▪ Déchèterie : 2 500 t <p>Seule la déchèterie est pour le moment au-delà des prévisions. La fermeture de la déchèterie pour limiter les tonnages amènerait les personnes indécrites à faire des dépôts sauvages</p> <p>Sur la plate-forme de déchets verts, un lot a été certifié « Qualité France »</p> <p>L'unité de valorisation biologique composte des boues. Le site a décidé de ne pas mener les analyses complémentaires qui lui permettraient de vendre ses composts pour les cultures maraîchères.</p> <p>Un nouveau process a été utilisé sur la plate-forme de valorisation des inertes permettant un meilleur tri avant concassage et une réutilisation des matériaux par les entreprises de travaux publics. Les matériaux inertes amiantés retrouvés lors des opérations de tri sont envoyés vers des sites de traitement autorisés</p> <p>L'aménagement des casiers 15 et 16 commencera d'ici à la fin de l'année</p> <p>Mme COURDIER demande l'emplacement de ces casiers (rajouté sur le diaporama)</p>		
<p>2. Gênes olfactives</p> <p>Les données exposées par F TOUDIC montrent une amélioration des gênes olfactives au printemps et au début de l'été avec une dégradation courant août et septembre. F TOUDIC informe les membres de la mini CLIS que les conditions d'exploitation sont identiques depuis les améliorations prévues dans le plan d'action de lutte contre les nuisances olfactives.</p> <p>SITA recherche donc actuellement sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des nouvelles sources interne ou externe au site sont en cours de confirmation (industries, dépôt sauvage de déchets verts, épandages de boues ou compost, étiage sorgues...) • Fiabilisation des outils mis en œuvres • Opérations supplémentaires 		

F TOUDIC présente les statistiques concernant les signalements faits en direct du site. Il informe que le site prend également en compte les plaintes déposées sur le SRO. Il déplore cependant que certaines personnes déposent plusieurs plaintes à 5 minutes d'intervalle, faisant gonfler artificiellement le nombre.

F. TOUDIC précise que l'utilisation du SRO est bien mais que les éléments lui remonte tardivement et de façon incomplète, un contact en direct avec l'exploitant est important nous permettre d'agir.

M. GLEIZE précise que le site du SRO a souvent des problèmes de fonctionnement et que des personnes se découragent pour le signalement des plaintes. SITA et les mairies feront état de ce dysfonctionnement à ATMOPACA.

F TOUDIC explique que tout signalement de gêne olfactive fait l'objet d'une étude basée sur :

- Les conditions d'exploitation
- Les données météorologiques
- Les observations de l'agent environnemental qui se font généralement entre 7h et 8h

M. SABAU (Mairie de St Saturnin) indique que, personnellement, les odeurs sont souvent ressenties la nuit, l'amenant à fermer ses fenêtres.

M. GLEIZE précise que la nuit, les odeurs restent plus proches du sol avec les températures plus fraîches

M. GLEIZE informe également que le collègue de Vedène est fortement gêné par les odeurs venant du site. Il aurait déposé une plainte. F TOUDIC a déjà rencontré M. Cuvelier (proviseur du collège), lui a expliqué le fonctionnement du site, lui a proposé de faire partie du jury de nez.

La recrudescence des plaintes sur le mois de septembre amène donc le site d'Entraigues a complété son plan d'action (voir diaporama – 2^{ème} phase)

Pour précision et suite à une demande de M. Gleize, l'action concernant la mise en place de bâches sur les andains de déchets verts est pour le moment en projet mais pas encore réalisé.

La fiche de données sécurité des produits neutralisants ainsi que les tests d'innocuité sont distribués aux membres de la mini CLIS.

Une discussion a lieu entre les différents membres concernant les épandages de compost de boues produit par le site. F TOUDIC informe que l'épandage de compost n'oblige pas les clients à signaler leur lieu d'utilisation. En effet contrairement aux boues non traitées, le compost est un produit et non un déchet

F TOUDIC précise également que le site essaie dans la mesure du possible d'obtenir le lieu d'épandage de ses produits et informera les communes dont les administrés pourraient être gênés.

3. Projet de valorisation du biogaz

Le site a démarré la construction de la plate-forme de valorisation du biogaz. Le dossier de demande de modification de l'arrêté préfectoral est en cours d'instruction auprès des services de la préfecture.

Le traitement du soufre contenu dans le biogaz se fera en deux temps :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une installation provisoire permettra dans un premier temps de traiter le soufre à l'aide de charbon actif ▪ Après une observation de l'évolution du soufre dans le biogaz, une solution pérenne sera proposé <p>Mme BERTHAUD s'étonne que ce dossier soit en cours d'instruction alors qu'il devait faire l'objet d'une CLIS F TOUDIC n'avait pas souvenir de cette information. La date de la prochaine CLIS n'est pas encore fixée par la Préfecture.</p> <p>Mme BERTHAUD demande également l'emplacement de cette plate-forme Cela a été rajouté sur le diaporama</p>		
<p>Mme BERTHAUD demande des précisions sur la demande de permis de construire déposé par SITA SUD auprès de la mairie d'Entraigues</p> <p>Il s'agit d'un permis de construire pour les locaux de l'agence Provence Entreprises, agence qui s'occupe des services auprès des industries, artisans et commerçants. Des bureaux administratifs ainsi que des locaux sociaux (vestiaires, douches) sont nécessaires à son installation. Le lieu d'implantation du bâtiment est précisé dans le diaporama</p>		
<p>M. GLEIZE demande où en est l'analyse des COV sur la torchère du site L'analyse sera réalisé lors du prochain prélèvement semestriel.</p>		
<p>M. GLEIZE demande quel type de poussière est prélevé sur le site et si l'on y trouve des fibres d'amiante</p> <p>F TOUDIC explique que les analyses de poussières se font de façon globale sans déterminer si ce sont des PM10 ou des PM 2.5. F TOUDIC rappelle également que ce sont des analyses volontaires de la part de SITA car non demandé par l'arrêté préfectoral autorisant le site. La recherche sur les fibres d'amiante ne peut être réalisée dans les conditions actuelles de prélèvement. Nous étudierons les conditions de prélèvement nécessaire pour ce type d'analyses afin de les mettre en place sur 2012</p>		
<p>F TOUDIC indique que la prochaine mini CLIS aura lieu en janvier/février 2012 et sera l'occasion de visiter l'aménagement des casiers 15 et 16 ainsi que la plate-forme de valorisation de biogaz</p>		